

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00174
Numéro SIREN : 810 384 743
Nom ou dénomination : 2RGB

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2023 sous le numéro de dépôt 4079

CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Régis, Vincent GIANGRASSO,
De nationalité française
Né le 22 mai 1975 à TOURCOING (59)
Demeurant 16, avenue Georges Pian 35800 DINARD
Célibataire non lié par un pacte civil de solidarité

Ci-après dénommé « l'Apporteur »

D'une part,

ET

La société R2BG,
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 105.700 euros,
Dont le siège social est sis Le Tertre Ychot 35120 DOLE-DE-BRETAGNE,
Société en formation,
Représentée par Monsieur Régis GIANGRASSO, agissant en qualité de fondateur de ladite société.

Ci-après dénommée « la Société Bénéficiaire »

D'autre part,

Ci-après dénommés collectivement « Les Parties » et individuellement la (ou une) « Partie »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES DONT LES TITRES SONT APPORTES

- Société 2RGB

La société 2RGB est une société par actions simplifiée à associé unique ayant été constituée pour une durée de 50 ans expirant le 25 mars 2065.

Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 26 mars 2015 sous le numéro 810 384 743.

Son siège social est sis 16, avenue Georges Pian 35800 DINARD, et son établissement principal est sis La Lande Chalandouze 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS.

Elle a pour objet l'exploitation directe ou par location gérance de tout établissement de bar, brasserie, restaurant, snack, pizzeria, crêperie, glacier et alimentation générale.

Son capital est fixé à la somme de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) actions de dix (10) euros chacune, attribuées en totalité à Monsieur Régis GIANGRASSO.

Monsieur Régis GIANGRASSO exerce les fonctions de président.

La société 2RGB est soumise à l'impôt sur les sociétés.

- Société GIDOSA

La société GIDOSA est une société par actions simplifiée ayant été constituée pour une durée de 99 ans expirant le 24 mars 2121.

Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 24 mars 2022 sous le numéro 911 790 780.

Son siège social est sis Le Tertre Ychot 35120 DOL-DE-BRETAGNE.

Elle a pour objet la gestion, l'administration, la location de gîtes meublés ainsi que toutes prestations para hôtelières pouvant s'y rattacher (notamment : petits déjeuners/petite restauration, service d'entretien, réception, location de matériel...).

Son capital est fixé à la somme de dix mille (10.000) euros, divisé en mille (1.000) actions de dix (10) euros chacune, réparties comme suit :

- Monsieur Régis GIANDRASSO, la pleine propriété de 500 actions
- Monsieur Renaud BIHI, la pleine propriété de 500 actions.

Monsieur Régis GIANGRASSO exerce les fonctions de président, et Monsieur Renaud BIHI les fonctions de Directeur Général.

La société GIDOSA est soumise à l'impôt sur les sociétés.

- Société SCI BIGIS

La société SCI BIGIS est une société civile immobilière ayant été constituée pour une durée de 99 ans expirant le 24 mars 2121.

Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 24 mars 2022 sous le numéro 911 789 022.

Son siège social est sis Le Tertre Ychot 35120 DOL-DE-BRETAGNE.

Elle a pour objet :

- l'acquisition de biens immobiliers de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail de location meublée ou non, de sous location, ou autrement de biens immobiliers, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports, construction ou autrement,
- tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Son capital est fixé à la somme de mille (1.000) euros, divisé en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, réparties comme suit :

- Monsieur Régis GIANDRASSO, la pleine propriété de 70 parts sociales
- Monsieur Renaud BIHI, la pleine propriété de 30 parts sociales.

Messieurs Régis GIANGRASSO et Renaud BIHI exercent les fonctions de gérants.

La société SCI BIGIS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

2 - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Il a été décidé de constituer une société par actions simplifiée à associé unique qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO.

Les principales caractéristiques de cette société sont les suivantes :

Dénomination sociale : R2BG

Siège social : Le Tertre Ychot 35120 DOL-DE-BRETAGNE

Objet social :

La société aura pour objet :

- L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer,
- toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de gestion, au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation directe ou indirecte,
- et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Capital social : le capital sera fixé à la somme de cent cinq mille sept cents (105.700) EUROS et divisé en mille cinquante-sept (1.057) actions de cent (100) euros chacune, attribuées en totalité à Monsieur Régis GIANGRASSO.

Durée : 99 années

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le premier exercice commencera à la date d'immatriculation de la société et prendra fin au 31 décembre 2023.

Fiscalité : la Société Bénéficiaire sera soumise à l'impôt sur les sociétés.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DECLARATION DE L'APPORTEUR

L'Apporteur déclare :

- Que les indications le concernant figurant en tête des présentes sont exactes ;

- Avoir la pleine capacité de s'obliger et notamment qu'il n'a pas été en état de cessation de paiement, de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de mise sous sauvegarde de justice, de tutelle ou curatelle ;
- Qu'il est régulièrement propriétaire des droits sociaux présentement apportés et qu'ils lui appartiennent en propre, pour les avoir souscrits lors de la constitution de la société ;
- Que les sociétés GIDOSA et SCI BIGIS ont autorisé lesdits apports et agréé la société Bénéficiaire en qualité de nouvelle associée sous réserve de la réalisation définitive des opérations ;
- Que les droits sociaux présentement apportés sont entièrement libérés ;
- Que les droits sociaux présentement apportés ne sont grevés d'aucun gage, nantissement, saisie, droit de retour, droit de préemption, interdiction d'aliéner ou autre empêchement quelconque ;
- Que les droits sociaux présentement apportés ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'action résolutoire à quelque titre que ce soit ;
- Que les droits sociaux présentement apportés sont librement cessibles sans charge ni restriction, dans les conditions et limites stipulées dans les statuts de la Société ;
- Que, plus généralement, il n'existe aucun obstacle ni aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des droits sociaux présentement apportés.

ARTICLE 2 - APPORTS

L'Apporteur, soussigné de première part, apporte à la société R2BG, soussignée de seconde part, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par Monsieur Régis GIANGRASSO, ès-qualité :

- l'intégralité des cent (100) actions qu'il détient au sein de la société 2RGB ;
- l'intégralité des cinq cents (500) actions qu'il détient au sein de la société GIDOSA ;
- l'intégralité des soixante-dix (70) parts sociales qu'il détient au sein de la société SCI BIGIS.

Ces apports sont évalués à **cent cinq mille sept cents (105.700) euros**.

L'évaluation ci-dessus retenue est celle appréciée par Monsieur Michel CHAUVIN, commissaire aux apports désigné par Monsieur Régis GIANGRASSO en date du 15 juillet 2022.

Un exemplaire du rapport du Commissaire aux apports ainsi désigné demeurera annexé au présent contrat.

ARTICLE 3 - REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport net ci-dessus désigné, évalué à cent cinq mille sept cents (105.700) euros, il sera attribué à Monsieur Régis GIANGRASSO, mille cinquante-sept (1.057) actions nouvelles de cent (100) euros chacune, entièrement libérées, de la société R2BG.

ARTICLE 4 - CHARGES ET CONDITIONS

L'apport stipulé est consenti et accepté sous les conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et sous les charges et conditions suivantes :

- La Société Bénéficiaire aura la jouissance des droits sociaux apportés à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
- La Société Bénéficiaire devra se conformer aux stipulations des statuts de la Société dont les droits sociaux lui sont apportés, ainsi qu'aux obligations légales nées de sa qualité d'associé. Elle bénéficiera en contrepartie de tous les avantages conférés aux associés par le pacte social.
- La totalité des dividendes mis en paiement par les sociétés 2RGB, GIDOSA et SCI BIGIS, à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport, y compris toute distribution complémentaire au titre des exercices antérieurs, reviendra à la Société Bénéficiaire de l'apport.
- D'une manière générale, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de l'Apporteur attachés aux titres apportés.
- Dès la réalisation définitive de l'apport, la Société Bénéficiaire sera seule habilitée, aux lieux et place de l'Apporteur, à effectuer toute opération relative à la propriété des titres apportés ou en résultant, sauf à requérir, en tant que de besoin, l'assistance de l'Apporteur.
- L'Apporteur apportera à la Société Bénéficiaire tous les concours et signatures nécessaires pour réaliser le transfert des biens et droits apportés, notamment par la remise de toutes instructions et l'accomplissement de toutes formalités.

ARTICLE 5 - DECLARATIONS FISCALES

a – Enregistrement

Le présent acte sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

En application des dispositions des articles 809 et 810-I du Code général des impôts, le présent acte sera enregistré gratuitement.

b – Plus-value

L'Apporteur déclare que le présent apport des titres de 100% de la société 2RGB, 50% de la société GIDOSA et 70% de la société SCI BIGIS est consenti au profit de la société R2BG, elle-même soumise à l'impôt sur les sociétés, et ce, sans soulte.

Monsieur Régis GIANGRASSO, associé Apporteur, déclare contrôler, à l'issue du présent apport, la société R2BG, Société Bénéficiaire des apports, en étant le Président et unique associé.

En conséquence, le présent apport sera soumis au report d'imposition prévu par l'article 150-O B Ter du Code Général des Impôts.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile :

- l'Apporteur : en son domicile personnel indiqué en tête des présentes ;
- la Société Bénéficiaire : en son siège social indiqué en tête des présentes.

ARTICLE 7 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties soussignées affirment sous les peines édictées par la loi que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

ARTICLE 8 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société Bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Fait à DINARD
Le 3 août 2022
En quatre (4) exemplaires

L'Apporteur

Monsieur Régis GIANGRASSO ¹

Régis GIANGRASSO

Signé par Régis GIANGRASSO

 Signé et certifié par yousign 

¹ Signature

La Société Bénéficiaire

La société R2BG ¹

Représentée par Monsieur Régis GIANGRASSO

Régis GIANGRASSO

Signé par Régis GIANGRASSO

 Signé et certifié par **yousign** 